



PREFECTURE DE LA MAYENNE

Direction des affaires décentralisées et actions de l'Etat  
Bureau du contrôle de légalité et du conseil aux collectivités

Arrêté n° 2007-P- 1215 du 29 octobre 2007 portant nomination de M. Thierry Quéré en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

La préfète de la Mayenne,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu l'article 24 de la loi du 17 juillet 1998 et l'article 42 du décret n° 2005-1755 du 20 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

Sur proposition du secrétaire général,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Quéré Thierry, chef du bureau du contrôle de légalité et du conseil aux collectivités est nommé au sein de la préfecture de la Mayenne, responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

**Article 2** : Les coordonnées professionnelles de M. Quéré sont les suivantes :

Adresse postale :	Préfecture de la Mayenne Direction des affaires décentralisées et actions de l'Etat Bureau du contrôle de légalité et du conseil aux collectivités 46 rue Mazagran – BP 1507 53015 LAVAL Cedex
N° de téléphone :	02.43.01.52.20
Adresse électronique :	thierry.quere@mayenne.pref.gouv.fr

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est responsable de l'exécution du présent arrêté qui sera, dans un délai maximum de quinze jours à compter de sa signature, porté à la connaissance de la commission d'accès aux documents administratifs, affiché à la préfecture de la Mayenne, dans les sous-préfectures de Mayenne et de Château-Gontier, publié sur le site internet de la préfecture de la Mayenne. Cet arrêté sera également publié au recueil des actes officiels de la préfecture.

Signé  
Fabienne BUCCIO